



Entraide et solidarité AF 447

Association Loi 1901 (Siret 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)
Maison des associations, 22 rue Deparcieux – BL 91-75014 Paris
Tél : +33 6 61 63 10 60
Courriel : Entraide@asso-af447.fr
Site Web : www.asso-af447.fr
Président : Robert Soulas

CR de la réunion AF du 30 mars 2012

Le 30 mars 2012, s'est tenue de 17h. à 18h.30 au siège d'Air France des Invalides une réunion rencontre informelle avec les représentants de la compagnie Air France afin de faire un point général sur les dossiers en cours.

- *Etaient présents :* Mrs Lebel et Abbas représentant la compagnie Air France.
Danièle Lamy ; Ophélie Toulliou ; Samira Zerkane ; Robert Soulas ; Gilles Lamy représentant l'association Entraide et Solidarité AF447.

1° Cérémonie commémorative du 1^{er} juin 2012 : en présence de la direction d'Air France

Elle se déroulera selon la même formule que l'année dernière : scénario qui avait reçu l'assentiment des familles. Une seule salle est prévue au lieu de deux comme en 2011 afin d'offrir aux familles une solidaire convivialité, cette journée commémorative est aussi un temps d'échange.

- 10 h : réception et accueil des familles qui le souhaitent dans cette même salle, viennoiseries et boissons.
 - de 12h à 14h : déjeuner buffet
 - 15h : cérémonie au cimetière du Père Lachaise : système de navettes mis en place.
 - Hommage des quatre religions monothéistes.
 - Lecture de textes profanes qui restent à choisir : nous faire parvenir vos propositions.
 - **Lecture des noms des passagers du vol Rio-Paris, instant de profonde émotion.** L'association souhaite que ce moment soit pris en charge par des adhérents volontaires qui sont appelés à se faire connaître auprès de nous. Dans une éventuelle impossibilité de notre part, Air France propose de prendre en charge tout ou partie de cette lecture.
- Air France invite les familles qui auraient besoin d'un transport exceptionnel à contacter leurs représentants ouverts à toute négociation.
- *Afin de finaliser l'organisation de cette journée (lieu, horaire, plan...), nous rencontrerons la compagnie Air France mi mai. Un programme détaillé de la journée du 1^{er} juin vous sera à cette occasion communiqué.*

2° Questions abordées :

- La phase d'identification des victimes et de communication avec les familles a été émaillée de regrettables dysfonctionnements. Certains ayants droit ont reçu sans aucune préparation psychologique CD et courriers des rapports d'autopsie d'une lecture insoutenable. Il s'agit là de méthode indécente, d'un profond mépris des proches des victimes de la part de la justice : une demande d'éclaircissement sera transmise au juge par l'association.
- Il en est de même pour certaines obsèques entachées de procédures mesquines, voire odieuses : discrimination entre couples disparus dont un seul a été identifié de la part d'AXA, démarche indigne et misérable pour incinération...
- L'association exprime également sa profonde indignation à l'égard de l'émission « Pièces à conviction » diffusée dernièrement par France 3. Digne d'une plus mauvaise *réalité show* où trois comédiens pathétiques incarnent un équipage dont le désarroi est à l'image de l'incompétence dans ces quatre dernières minutes tragiques, complétée par l'intervention de prétendus spécialistes bouffis d'orgueil et de suffisance. Intolérable procédé médiatique sans oublier les propos odieux et diffamatoires répandus sur la toile à l'encontre de l'association et de ses représentants.

Sur ces trois points, accord sans faille d'Air France qui partage notre analyse mais qui objecte son absence de moyens de pression, son impuissance à intervenir dans la sphère médiatique face aux reproches de passivité qui lui ont été faits.

- Dossier indemnitaire :

M. Lebel nous informe que les négociations semblent être entrées dans un processus de propositions aux ayants droit dans un futur immédiat, des pourparlers sont en phase de finalisation. Il est conseillé dans la mesure du possible de se rapprocher de son avocat pour plus amples informations, informations d'ailleurs que nous jugeons bien insuffisantes.

- Stèle au Père Lachaise :

Il avait été demandé, à la fois par l'association et Air France, que les espaces verts libres de part et d'autre de la stèle puissent être aménagés pour recevoir les offrandes aux victimes (fleurs, souvenirs...). Refus de l'administration du cimetière du Père Lachaise devenu Musée et soumis aux règles strictes des monuments historiques : le site déjà difficilement obtenu doit rester en l'état.

Après ce dernier point, la séance a été levée à 18h 30

Fait à Paris le 2 avril 2012

Association « Entraide § Solidarité AF447 »